

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Moul-Chicheboville s'est réuni le **lundi 22 janvier 2024 à 18 heures** à la salle des fêtes de Chicheboville, commune déléguée de Moul-Chicheboville, sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice.

Madame Coralie ARRUEGO
Monsieur Daniel BUISSON
Madame Sandra DUCELLIER
Madame Catherine GATEY
Madame Laurence LAUNAY
Monsieur Thierry LECOQ
Monsieur Jean-Michel MARCHAND
Monsieur Dominique MORIN
Madame Virginie MUTREL
Madame Christel POIROT
Monsieur Thierry PROFIT
Madame Sylvie SALLÉ
Madame Céline VITCHEN

Étaient absents excusés :

Madame Sophie PALLU
Madame Céline ROQUET

Madame Virginie MUTREL a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, s'assure que le quorum est bien rempli et propose d'aborder l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour :

DEMANDES D'AIDES SOCIALES

Au cours de cette séance, 5 dossiers de demandes d'aides sociales ont été examinés.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU REPAS DES AINÉS

Madame la présidente rappelle aux membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moul-Chicheboville que, par délibération en date du 29 octobre 2018 et du 26 novembre 2019, le C.C.A.S. avait décidé de fixer une condition d'âge pour les personnes souhaitant participer gratuitement au repas annuel des aînés. Cette condition était d'être né en 1953 ou avant (en plus d'être inscrits sur les listes électorales de la commune). Et Madame la Présidente rappelle que ces conditions devaient être figées pendant 5 ans, de manière à reculer l'âge réel d'accès à cette prestation progressivement de 65 à 70 ans. L'objectif étant donc atteint en 2023, Madame la Présidente propose d'ouvrir le système aux personnes qui

ont ou qui auront 70 ans dans l'année considérée. À titre d'exemple, pour 2024, cela concerne les personnes également nées en 1954, pour 2025, nées en 1955, et ainsi de suite.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moulton-Chicheboville accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Christel POIROT, Vice-Présidente de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moulton-Chicheboville souhaite revenir sur la tenue de la galette offerte aux aînés le 16 janvier 2024 à la salle des fêtes de Chicheboville. 96 personnes s'y étaient inscrites et 86 y étaient présentes. Toutes les parts de galette ont été consommées. Un grand merci à Monsieur Dominique MORIN, Madame Nelly COUPA de l'association Monalisa, ainsi que Monsieur Hugues LECLERC pour leur implication dans l'organisation de ce moment de convivialité réussi et partagé.

Pour l'année prochaine, et en fonction du nombre d'inscrits, il faudra peut-être envisager la présence des enfants avec l'accord de l'association Nounous des petites loups pour favoriser les liens intergénérationnels.

Petit retour sur l'opération « boîtes de Noël ». Monsieur Thierry PROFIT confirme que l'opération s'est bien déroulée et que les boîtes ont été remises en temps aux personnes. Cette année, seules Argences et Moulton-Chicheboville ont participé à l'opération. Pour diverses raisons, la commune de Cagny a choisi de différer sa participation à Pâques.

Monsieur PROFIT souhaite passer une information : la réception des présidents et vices-présidents des C.C.A.S. de Val es dunes à l'épicerie solidaire est confirmée pour ce mercredi à 18 heures.

Fin de séance : 18h46

Fait à Moulton-Chicheboville, le 23 janvier 2024



Virginie MUTREL

Secrétaire de séance

Coralie ARRUEGO

Maire de Moulton-Chicheboville

Présidente du Centre communal d'action sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Moulton-Chicheboville

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30

Courriel : ccas@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr